

2014

ENSEMBLE POUR MARQUEFAVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Du 18 avril 2014

Ensemble pour
MARQUEFAVE
POUR VOUS ET AVEC VOUS

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 18 avril 2014

Le 18 avril 2014 à 20 heures et 30 minutes, les fondateurs de l'association « Ensemble pour Marquefave » se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Maison des associations sise 1, rue de la République 31390 Marquefave.

Sont Présents :

Nom	Prénom	Adresse
BAUDOUIN	Carole	67, rue Escanat 31390 Marquefave
BAUDOUIN	Nicolas	67, rue Escanat 31390 Marquefave
CARLIER	Michel	47, route de Carbonne 31390 Marquefave
ESCAICH	Renaud	5, rue du printemps 31390 Marquefave
FAURIE	Philippe	22, lot Le Pradas 31390 Marquefave
GALINIER	Muriel	22, lot le Pradas 31390 Marquefave
HUC	Annick	9, rue du printemps 31390 Marquefave
HUC	Bernard	9, rue du printemps 31390 Marquefave
HUC	Marie	9, rue du printemps 31390 Marquefave
PERILHE	Yves	60, rue Saint Hyppolite 31390 Marquefave
PERILHE	Nathalie	60, rue Saint Hyppolite 31390 Marquefave
SAVES	Sabrina	5, rue du printemps 31390 Marquefave
THIBURS	Christophe	31, route de Carbonne 31390 Marquefave

Sont excusés :

Nom	Prénom	Adresse
BELOT	Alexandra	2, impasse Ste Hyppolite 31390 Marquefave
BELOT	Christophe	2, impasse Ste Hyppolite 31390 Marquefave
UZAC	Pascal	21, lot Le Pradas 31390 Marquefave

Les personnes excusées donnent pouvoirs :

Mandant	Mandataire
BELOT Alexandra	GALINIER Muriel
BELOT Christophe	FAURIE Philippe
UZAC Pascal	BAUDOUIN Nicolas

L'assemblée générale désigne Philippe FAURIE en qualité de président de séance et Carole BAUDOUIN en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil d'administration et/ou du bureau ;
- pouvoir en vue des formalités de déclaration et de publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

- Pourquoi garder le nom d' « ensemble pour Marqufave » pour l'association ?
Ce nom est trop politique au goût de certains !

Philippe FAURIE rappelle que si on tous présents à cette assemblée, c'est qu'on est là ensemble pour la commune et que même si le nom était celui de la liste de certains membres de l'association, nous avons souhaité le conserver car il reflète bien le but du pourquoi de cette association.

Philippe FAURIE rappelle également que sur les statuts vus précédemment, l'association n'était pas là que pour s'opposer aux décisions du conseil municipal actuel, mais pour apporter des critiques constructives dans le seul but du bon développement de la vie locale.

Également, il précise que l'association sera là aussi pour apporter un dynamisme à notre village et aux habitants par le biais de manifestations socioculturelles, sportives et de loisirs qu'elle organisera. Le but étant que ce « vivre ensemble » ne soit pas que dans les paroles mais aussi dans les actes.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

Le président propose le vote à main levée.

Nb de personnes	Pour	Contre	Abstentions	Ne participe pas au vote
16	16	0	0	0

Le vote à main levée est adopté à la majorité.

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Nb de personnes	Pour	Contre	Abstentions	Ne participe pas au vote
16	16	0	0	0

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Seules les personnes ayant voté pour le projet de statuts peuvent devenir membres de l'association et participer aux votes des délibérations suivantes.

L'assemblée générale adopte le nombre de siège au conseil d'administration.

Le président de séance rappelle que les élus d'opposition au conseil municipal sont membres d'honneur d'office de l'association et donc deux sièges leurs seront réservés.

Le président de séance propose que le conseil d'administration soit composé de 14 membres donc 12 sièges restent disponibles.

Il est procédé au vote pour le nombre de 14 sièges au Conseil d'Administration.

Nb de personnes	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
16	16	0	0	0

Le nombre de 14 sièges est adopté à la majorité.

Désignation des membres au conseil d'administration.

Le président de séance demande aux personnes présentes, ceux et celles qui souhaitent faire partie du conseil d'administration et en établie la liste ci-dessous :

Nom - Prénom	Nationalité	Adresse	Profession
BAUDOUIN Carole	Française	67, rue Escanat 31390 Marquefave	Vendeuse
BAUDOUIN Nicolas	Française	67, rue Escanat 31390 Marquefave	Vendeur manutentionnaire
BELOT Christophe	Française	2, imp Ste Hyppolite 31390 Marquefave	Chargé de prévention
CARLIER Michel	Française	47, rte de Carbonne 31390 Marquefave	Veilleur de nuit
ESCAICH Renaud	Française	5, rue du printemps 31390 Marquefave	Chauffeur magasinier
FAURIE Philippe	Française	22, lot Le Pradas 31390 Marquefave	Formateur/Consultant
GALINIER Muriel	Française	22, lot Le Pradas 31390 Marquefave	Assistante Maternelle
HUC Marie	Française	9, rue du printemps 31390 Marquefave	Etudiante
PERILHE Nathalie	Française	60, rue Ste Hyppolite 31390 Marquefave	Assistante administrative
UZAC Pascal	Française	21, lot Le Pradas 31390 Marquefave	Conducteur de Travaux

Le président de séance précise qu'il reste dont 4 sièges vacants et qu'ils pourront être complétés provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Il est procédé au vote pour adoption de la liste des membres au conseil d'administration.

Nb de personnes	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
16	16	0	0	0

La liste est adoptée à la majorité.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Pouvoir en vue des formalités de déclaration et de publication.

Philippe FAURIE se propose pour effectuer les démarches de déclaration de la constitution de l'association auprès de la Préfecture et de la publication au Journal Officiel.

Il est procédé entre les membres du conseil d'administration au vote pour attribuer les pouvoirs de déclaration de l'association à Philippe FAURIE.

Nb de personnes	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
10	10	0	0	0

Les pouvoirs de déclaration et de publication donnés à Philippe FAURIE sont adoptés à la majorité.

Le président remercie l'ensemble des personnes présentes.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués à rester pour le premier conseil d'administration qui siège à l'issue de cette assemblée générale.

La séance de l'assemblée générale constitutive est levée à 21 heures et 45 minutes.

Signatures

Le président de séance
Philippe FAURIE

Le secrétaire
Carole BAUDOUIN